

Attestation comptable DISPOSITIF 1 : AIDE AUX LOYERS

Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, la Métropole Européenne de Lille met en œuvre un FONDS DE REBOND, complémentaire aux fonds de solidarité (Volet 1 et 2), en soutien aux TPE en situation de fragilité. Ce fonds est décliné en 4 dispositifs dédiés à certaines filières identifiées comme particulièrement impactées.

L'entreprise «*nom de l'entreprise*»a sollicité le dispositif 1 : **Aide aux loyers pour les artisans commerçants, en date du**.....

Ce dispositif vient accompagner les petits commerces et artisans bénéficiant d'une **vitrine physique ou d'un point de vente en lien direct avec un atelier de réparation associé.**

L'aide en subvention est calculée sur la base du loyer mensuel échu hors charge et hors taxe de l'entreprise, pour un montant octroyé maximum de 500 euros par mois.

La demande de subvention se réalise par le biais d'une demande unique et d'une seule instruction auprès des services de la MEL pour tout ou partie des 3 mois couverts par le fonds (**de Mars à Mai 2020**) sur une plateforme dédiée.

Sont exclus les activités suivantes :

- le secteur médical et paramédical ;
- les professions libérales ;
- les commerçants ambulants, grossistes, e-commerces et ventes à domicile ;
- les automates de distributions alimentaires
- les lavoirs automatiques
- les entreprises visées à l'article 35 du CGI, notamment intermédiation financière, promotion et location immobilière, ainsi que leurs intermédiaires

Afin de simplifier la demande de l'entreprise, son expert-comptable est sollicité pour attester de données relatives à l'entreprise; c'est l'objet de la présente attestation préalable qu'il convient de renseigner et signer.

Pour valider les critères d'éligibilité, pourriez-vous cocher les cases ci-dessous. Au besoin, si vous souhaitez invalider ou préciser certains éléments, il est possible d'annoter lisiblement et/ou de raturer l'attestation.

Une fois complétée, veuillez la renvoyer à l'entreprise qui ira l'annexer à sa demande d'aide. Cette attestation permet au service instructeur de la MEL de vérifier la bonne cohérence des éléments déclarés et de rendre recevable la demande.

Pour nous joindre: [/ 0 800 711 721 \(numéro vert\)](tel:0800711721)

Pour accéder au règlement intérieur des dispositifs:

https://www.lillemetropole.fr/sites/default/files/2020-10/RI_FondsDeRebond_2.0.pdf .pdf

ATTESTATION FONDS DE REBOND TPE -MEL

Je soussigné(e) Madame/Monsieur (*prénom nom*)
expert-comptable de l'entreprise, (*raison sociale*).....
dont le Siren est....., et demeurant (adresse de l'entreprise).....

atteste de l'exactitude des données relatives à cette entreprise et mentionnées ci-après :

- Elle ne se trouvait pas en situation de cessation de paiement ou de liquidation judiciaire au 1^{er} Mars 2020.
- Elle n'était pas, au 31 décembre 2019, en procédure de redressement judiciaire ou de sauvegarde. Attention, une entreprise en procédure de redressement ou de sauvegarde qui serait passée en plan de continuation ou en plan de sauvegarde avant le 31 décembre 2019 peut bénéficier du fonds de rebond métropolitain (sous réserve qu'elle ne soit pas retombée en cessation des paiements au 1^{er} Mars).
- Elle n'est pas contrôlée par une société commerciale au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.
- L'entreprise a pris à bail (commercial ou précaire) un local avec vitrine physique ou un point de vente en lien direct avec un atelier de réparation associé.
- Le commerçant ou artisan n'est pas propriétaire des murs d'exploitation ou n'est pas en cours d'acquisition des murs d'exploitation, en nom propre ou via une société ou SCI détenue par lui-même et/ou ses ayants droits.
- L'entreprise a subi **une fermeture administrative** à partir du 17 Mars 2020 ou a subi une **perte d'au moins 40% de son chiffre d'affaires** mensuel par rapport à la période de référence considérée.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

(Lieu), (date)

Signature et cachet